



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 30 septembre 2020

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni à la salle polyvalente de Chambonas, le trente septembre 2020, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 23 septembre 2020

Date de l'affichage : 23 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, RIEU FROMENTIN Françoise, THIBON Hubert.

Etaient excusés : MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), TOUREL Jean-Luc, PRADIER Éric, LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL)

Mr le Président ouvre la séance en proposant que soit nommé un secrétaire de séance et qu'il change à chaque séance en suivant l'ordre alphabétique des Noms des membres du Comité Syndical.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques ARAKELIAN

Compte rendu de la séance du 28/07/2020 : validé à l'unanimité

Objet : Fusion du budget annexe assainissement collectif avec le budget principal au 1er janvier 2021 (CS202009001)

M. le Président expose que suite aux discussions en Comité Syndical du 28/07/2020 et à la discussion menée en réunion de bureau le 21/09/2020, la proposition est faite de fusionner les deux budgets du SISPEC à compter du 1er janvier 2021.

Le Comité syndical, à la majorité des membres présents et représentés, 1 abstention (Christian MANIFACIER) décide de fusionner le budget annexe assainissement collectif avec le budget principal du SISPEC au 1er janvier 2021.

Objet : Budget principal DM n°1 (CS202009002)

M. le Président expose que suite à une erreur de reprise des résultats lors de l'élaboration du budget 2020, il convient de corriger la situation par décision modificative n°1

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de DM n°1.

Objet : Budget annexe DM n°1 (CS202009003)

M. le Président expose que suite à une erreur de reprise des résultats lors de l'élaboration du budget 2020, il convient de corriger la situation par décision modificative n°1.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de DM n°1.

Objet : Attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement – petits travaux et réparations urgentes (CS202009004)

Le Président rappelle que ces travaux concernent les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement à réaliser sur le territoire du Syndicat – Petits travaux et réparations urgentes.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande.

Le montant de chaque bon de commande lancé dans le cadre du présent marché sera inférieur à 30.000 Euros HT.

Le montant maximum des prestations susceptibles d'être commandées est de 800 000 Euros HT sur 4 ans.

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres effectuées par le bureau d'étude NALDEO.

Conformément au règlement de la consultation et après pondération des notes, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre la mieux-disante faite par le groupement FROMENT/BOYER.

Objet : Attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement – Extension, renforcement, renouvellement ou modification des réseaux (CS202009005)

Le Président rappelle que ces travaux concernent les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement à réaliser sur le territoire du Syndicat - Extension, renouvellement ou modification des réseaux.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande.

Le montant de chaque bon de commande lancé dans le cadre du présent marché sera supérieur ou égal à 30 000 Euros HT et inférieur à 300 000 Euros HT.

Le montant maximum des prestations susceptibles d'être commandées est de 3 000 000 Euros HT sur 4 ans.

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres effectuées par le bureau d'étude NALDEO.

Conformément au règlement de la consultation et après pondération des notes, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'offre la mieux-disante faite par le groupement FROMENT/BOYER.

Objet : lancement d'un marché d'assurances (CS202009006)

Le Président informe que le Marché d'assurances que nous avons est arrivé à son terme, il est nécessaire de relancer une consultation pour assurer le SISPEC et intégrer les nouveaux risques suite à la prise en régie de la production d'eau potable et l'intégration des services assainissement des communes adhérentes.

Le Cabinet ACE que nous avons contacté nous propose une convention d'assistance pour la définition de nos besoins, le montage du dossier de consultation des entreprises et pour l'analyse des offres qui seront reçues pour un coût de prestation hors déplacements de 2700 €HT.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser le Président à signer la convention d'assistance avec le bureau ACE et de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Objet : Intégration des communes de Les Vans et Chambonas au service assainissement collectif du SISPEC (CS202009007)

Le Président rappelle que le conseil Municipal des Vans par délibération du 06/07/2020 et le conseil municipal de Chambonas par délibération du 12/09/2020 ont demandé le transfert de leur compétence assainissement collectif au SISPEC au 1er janvier 2021.

Par délibération du 28 juillet 2020, le Comité Syndical du SISPEC a décidé de lancer l'étude d'intégration et l'accompagnement de ce transfert au bureau d'études Gétudes.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter l'intégration au service assainissement collectif des communes de Les Vans et Chambonas au service du SISPEC au 1er janvier 2021, de lancer la procédure de modification des statuts du SISPEC nécessaire à l'intégration de ces nouvelles communes à la compétence à la carte assainissement collectif.

Objet : Modification des statuts du SISPEC (CS202009008)

M. le Président expose au Comité Syndical que suite à la délibération d'intégration des Communes de Les Vans et de Chambonas au service assainissement collectif du SISPEC, il convient de modifier les Statuts du Syndicat et notamment son article n°2, deuxième paragraphe

« Article 2 : Objet

...

Le Syndicat exerce, au titre des compétences obligatoires, l'ensemble de la compétence Alimentation en Eau Potable sur son territoire.

En outre le Syndicat assure au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et l'épuration des eaux usées pour les communes suivantes : Malbosc (toute l'étendue de la Commune), Gravières, Les Assions, Les Salelles, Payzac, Saint Genest de Beuzon, **Les Vans et Chambonas** »

La Commune des Vans ayant terminé son nouvel adressage, il convient de modifier également l'article n°3 et notamment le 3ème point :

« Article 3 : Dénomination – Durée – Siège

...

Le Siège du Syndicat est fixé à :

64, chemin de la Cascade
07140 LES VANS »

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la modification des articles 2 et 3 des statuts du SISPEC tels que proposés par le Président ; se déclare favorable à l'adoption desdits statuts modifiés pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021 ; charge M. le Président de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification à chaque Maire des communes membres afin de soumission de la modification statutaire au conseil municipal.

Objet : Renouvellement de la canalisation de transit principal du Pont de fer – dossier projet (CS202009009)

Le Président rappelle que suite au Comité Syndical du 28 juillet durant lequel l'avant-projet produit par le maître d'œuvre a été validé pour transmission au service des routes du Département, nous avons reçu un accord du département validant la solution technique proposée par le SISPEC.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider le dossier de Projet tel que présenté, d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et de demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, du Département.

Objet : demande de la commune des Salelles d'étudier la création d'un nouveau réseau assainissement collectif et d'une STEP (CS202009010)

Le Président informe l'assemblée que la commune des Salelles nous demande d'étudier la faisabilité d'une STEP ainsi que du réseau nécessaire permettant d'assainir une zone définie dans leur PLU. Cette STEP pourrait également récupérer les effluents des constructions nombreuses et déjà existantes en proximité de ce projet.

Mr ARAKELIAN précise qu'un espace a été réservé pour la création d'une STEP dans le PLU et que la constructibilité d'un secteur est conditionné à la création d'un assainissement collectif.

Mr Le Président précise qu'il serait intéressant d'étudier la faisabilité de ce nouveau réseau d'assainissement collectif afin de connaître le potentiel d'habitations raccordables en plus de la zone dédiée et le dimensionnement de la STEP qui en découle.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à lancer une étude qui permettra de déterminer les contours de ce projet.

Objet : création de commissions de travail (CS202009011)

Le Président explique que l'exécutif a réfléchi à la mise en place de commissions de travail qui permettront d'avancer sur les dossiers pour présentation à l'organe de décision: le Comité Syndical ou le bureau.

Cette proposition a été présentée au Bureau du 21/09/2020

La proposition est de créer 5 commissions thématiques

Commission finances (Préparation des budgets, suivi budgétaire, tarification des services...)

Commission organisationnelle RH (Organisation des instances et délégations, organisation interne du personnel, suivi RH...)

Commission Eau Potable (Suivi de l'exploitation, suivi du schéma directeur AEP, règlement de service AEP,...)

Commission Travaux (Programmation des travaux, consultation des entreprises, suivi administratif des chantiers / études)

Commission Assainissement (suivi de l'exploitation, élaboration et suivi du schéma directeur EU, règlement de service EU,...)

Chaque commission sera présidée par le Président ou 1 Vice-Président :

Commission Finance : Mr Jean-Marc MICHEL, Président,

Commission Organisationnelle RH : Mr Jean-Claude MERCIER, 1er Vice-Président,

Commission Eau Potable : Mr Jean-Jacques ARAKELIAN, 2ème Vice-Président,

Commission Travaux : Mme Lauriane GOUNON, 3ème Vice-Présidente,

Commission Assainissement : Mr Julien AUBERT, 4ème Vice-Président

Les commissions seront composées de 5 membres, élu référent compris, et feront part de leurs travaux lors des assemblées qui délibéreront au vu des réflexions menées en commission.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide de la création des 5 commissions telles que présentées par le Président, les élus se positionneront par la suite.

Objet : Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe suite à avancement de grade (CS202009012)

Le Président explique que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion de l'Ardèche en date du 21 février 2020, il est proposé au Comité syndical de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er octobre 2020.

Le Comité Syndical et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer à compter du 1er octobre 2020 un emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Objet : Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à 16h hebdomadaire suite à la demande d'un agent de réduction de son temps de travail (CS202009013)

Le Président expose au Comité syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint administratif territorial permanent à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaire à 16 heures hebdomadaire suite à la demande de l'agent en poste.

Le Comité Syndical et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet de 16 heures hebdomadaire à compter du 1er octobre 2020 et de supprimer un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaire à compter du 2 octobre 2020.

Questions diverses :

Informations communiquées à l'assemblée :

Délibérations prises par le bureau du 21 septembre 2020 :

- Attribution du marché d'acquisition de compteurs (B202009001)

Accord cadre – marché public à bons de commande – avec minimum et maximum, passé en application des articles L 2125-I et R 2162-2 à R 162-4 du Code de la commande publique.

Le montant global des engagements de cet accord cadre, ne pourra en tout état de cause dépasser 90 000 Euros HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à partir de la notification du marché au titulaire avec possibilité de trois (3) reconductions expresses de (1) an.

Décision de retenir l'entreprise Itron (92)

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'eau et d'assainissement (B202009002)

Le Dossier de consultation des entreprises a fait l'objet de 10 retraits et de 6 dépôts.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre mono-attributaire est passé sans minimum, avec maximum. Le montant global des engagements de cet accord cadre, ne pourra en tout état de cause dépasser 90 000 Euros HT.

Le marché à bons de commandes sera conclu sans minimum et maximum annuel. Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à partir de la notification du marché au titulaire avec possibilité de trois (3) reconductions expresses de (1) an.

Décision de retenir le bureau d'étude NALDEO (07) taux de rémunération 5,8%

Nouveaux horaires d'accueil du Public :

A compter du lundi 5 octobre l'accueil physique et téléphonique du SISPEC sera ouvert :

Le lundi de 9h à 18h en continu
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Mr MICHEL demande à l'assemblée si les délégués ont des questions diverses à ajouter, Mr Christian MANIFACIER demande où en est le lancement de la maîtrise d'œuvre des deux opérations de sécurisation de Gravières et d'alimentation des nouveaux quartiers de Malbosc :

Les projets de dossier de consultation des entreprises ont été présentés lors de la séance du bureau du 21 septembre.

Des apports ont été faits par les élus du Bureau en termes de critère de jugement supplémentaire et d'organisation et de forme de la réponse que doivent apporter les candidats.

Une nouvelle proposition ayant intégrée ces éléments sera faite auprès du Bureau avant lancement de la consultation qui devra être faite avant fin octobre pour un choix de bureau d'étude fin novembre début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques ARAKELIAN.

